


planche sud et centrale



LEGENDE - ZONAGE

1- PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.O.S.

A - Les zones et les secteurs

Zones

- UA : urbaines
- UA : habitation, commerce et service
- UB : habitation, commerce et service
- UC : habitation
- UF : ferroviaire
- UY : affectée aux activités

Naturelles

- INA : urbanisation future, 1 usage principal d'habitation
- NA : urbanisation future ouverte sous conditions aux lotissements ou ensemble de constructions
- NB : ordinaire constructible
- NC : protégée pour préserver l'activité agricole
- ND : réserve aux équipements et aux activités de loisirs et socio-culturelles
- ND : protéger pour la qualité de son paysage

Secteurs

- a : protection agricole
- b : protection contre le bruit
- p : protection des richesses archéologiques et historiques
- i : zone inondable
- IN : quartiers et lotissements
- INd : équipements sociaux et mixtes
- INds : équipements sociaux et mixtes

B - Les autres indications

- Ouvrage public
- Emplacements réservés : n° d'affectation
- Espaces boisés classés
- Secteur de voirie
- Secteur affecté par le bruit : voie classée catégorie 3
- Ligne de recul de 75 mètres de l'axe de la voirie (Application de l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme)

2 - PRESCRIPTIONS REPORTEES PAR LE P.O.S.

N°ant

PIECE n° 3-2

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DOCUMENTS GRAPHIQUES

PORT Ste FOY & PONCHAPT

Plan d'Occupation des Sols

PLAN DE ZONAGE

1980 CREATION DDE
1985 REVISION
1990 MODIFICATION
2002 REVISION

SARL Ren? DROMBOIS
2 rue des Eglises - 33000 BORDEAUX
05 56 46 15 00
www.drombois.fr

Echelle:1/5000